

REGLEMENT D'UTILISATION TERRAIN MULTISPORTS

Le terrain multisports est un équipement public ouvert aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans. Il est libre d'accès sous certaines conditions.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Le respect des règles de fonctionnement doit garantir la convivialité et la tranquillité des lieux.

- **Article 1** : L'accès du public au terrain multisports est autorisé uniquement en dehors du temps scolaires et périscolaires, à savoir :

Hors vacances scolaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17 h 00 à 21 h 00
Mercredi, samedi, dimanche de 10 h 00 à 21 h 00

Vacances scolaires : du lundi au dimanche de 10 h 00 à 21 h 00
- **Article 2** : Sont interdits dans l'enceinte du terrain :
 - . les rollers, les planches à roulettes, patins à roulettes, cycles, engins motorisés, animaux (même tenus en laisse) ;
 - . de porter des chaussures autres que des baskets ou des tennis (les crampons sont strictement interdits).
- **Article 3** : La pratique des jeux de ballons est autorisée uniquement sur le terrain et non pas sur le parking, les jeux de boules et les rue attenantes. Par ailleurs, l'engagement physique et les frappes de balles doivent être adaptés à la surface de l'aire de jeu.
 - **Article 4** : L'environnement doit être respecté, il est demandé :
 - . d'utiliser les poubelles mises à disposition,
 - . de ne pas jeter de mégots sur la surface de jeu,
 - . **de tenir compte des propriétés des riverains, notamment en ce qui concerne le bruit,**
 - . de ne pas s'introduire dans les propriétés contiguës sans autorisation préalable : propriétés privées, école...
 - **Article 5** : L'escalade des infrastructures est interdite, de même qu'il est interdit de s'agripper aux panneaux de basket et filets de protection.
 - **Article 6** : Tout manquement au présent règlement fera l'objet d'une plainte et sera sanctionné par les forces de police.

L'utilisation des lieux doit être possible à tout âge. Merci de respecter les plus jeunes et de leur laisser la possibilité de profiter de cet espace.

Tout utilisateur du terrain multisports se doit d'avoir pris connaissance du présent règlement et de le respecter.

La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

CONTACTS : ☎ **En cas d'urgence, les secours sont à joindre par téléphone :**
 au 18 (pompiers) au 15 (SAMU) au 17 (services de police)

☎ **En cas d'incident ou accident, les témoins devront en informer au plus vite la Mairie par téléphone au 04.75.35.16.84 ou au 06.32.89.69.07. Il en sera de même pour toute dégradation.**